

Exploitation sexuelle en ligne (Sénat - 10/02/26)

QU'EST-CE QUE C'EST ?

CETTE PROPOSITION DE LOI, ADOPTÉE EN PREMIÈRE LECTURE PAR LE SÉNAT EN FÉVRIER 2026, S'ATTAQUE À UN PHÉNOMÈNE GRANDISSANT : LE "PROXÉNÉTISME 2.0" SUR DES PLATEFORMES COMME ONLYFANS OU MYM. L'IDÉE EST DE COMBLER UN VIDE JURIDIQUE CAR, JUSQU'ICI, LA LOI AVAIT DU MAL À PUNIR L'EXPLOITATION SEXUELLE QUAND IL N'Y AVAIT PAS DE CONTACT PHYSIQUE DIRECT.

1. Création d'un nouveau délit : "l'exploitation sexuelle en ligne"

La loi crée une nouvelle infraction pour punir ceux qui forcent, manipulent ou organisent la diffusion d'images sexuelles d'une personne pour en tirer de l'argent.

- Qui est visé ? Surtout les "managers" ou intermédiaires qui recrutent des jeunes (souvent via les réseaux sociaux) et captent une grande partie de leurs revenus en échange d'une prétendue "protection" ou "promotion".

2. Des sanctions très lourdes pour protéger les mineurs

Le texte fait de la minorité de la victime une circonstance aggravante majeure.

- La peine : Jusqu'à 10 ans de prison et 1,5 million d'euros d'amende si la victime est mineure.
- Bande organisée : Si l'exploitation est faite par un réseau structuré, la peine peut monter à 20 ans de prison.
- Fichier judiciaire : Les condamnés seront inscrits au FIJAIS (le fichier des auteurs d'infractions sexuelles), comme les prédateurs physiques.

3. Sanctionner les clients (l'achat de services sexuels virtuels)

C'est le point le plus débattu : la loi veut interdire l'achat de contenus sexuels "personnalisés" (par exemple, payer pour demander une action précise en direct ou en vidéo privée).

- L'objectif : Aligner la loi sur la prostitution classique. Le client qui achète un acte sexuel virtuel personnalisé pourrait être puni de 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende.

4. Responsabiliser les plateformes

Le texte met la pression sur OnlyFans, MYM et consorts pour qu'elles renforcent radicalement le contrôle de l'âge.

- Elles doivent prouver qu'aucun mineur ne peut s'inscrire comme "créateur" et que les contenus ne sont pas accessibles aux enfants, sous peine de sanctions administratives ou de blocage du site en France.



Pourquoi cette loi ?

Le Parlement estime que ces plateformes ont créé une "ubérisation de la sexualité" où des jeunes, parfois mineurs, sont piégés par des promesses d'argent facile avant de tomber dans une spirale de violence et de contrôle par des tiers.